

M. S. C. RIOU. — En réponse à mon co-délégué, je dois dire que je n'ai pas eu l'occasion de participer à la préparation du programme.

Je me borne à proposer que l'amélioration de nos voies fluviales et la création d'un port de mer en bas de Québec, à Fraserville si possible, soient déclarées d'intérêt public, et que cette Fédération en fasse un article de son programme, pour en presser l'exécution.

M. Nap. GARCEAU, de Drummondville. — Je seconde cette proposition.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu lire la proposition de M. le délégué de Fraserville. Cette proposition est-elle adoptée telle que proposée ?

PLUSIEURS VOIX. — Adoptée.

M. HETHRINGTON. — This motion is adopted, but I want to put myself on record that I don't agree with that motion. We are a body representing the province of Québec, and we should not, if it is possible, interfere with local matters.

M. DUBUC (Chicoutimi). — En réponse aux remarques de M. Hethrington je dirai ceci : il y a une chose qui est admise, c'est que l'établissement d'un port de refuge en bas de Québec serait d'utilité publique. Tous les délégués, je crois, sont d'accord sur ce point et c'est là ce que comporte la proposition de M. Riou telle que maintenant soumise ; seulement il ajoute : Ce port devrait être à la rivière du Loup, si c'est possible.

M. HETHRINGTON. — I don't want to be a kicker, I only want my opinion to be placed on record that this body should not express any opinion on questions purely local. That's all.

LE PRÉSIDENT. — Cette proposition telle qu'amendée, est-elle adoptée ?

LA MAJORITÉ DES VOIX. — Carried.

L'AMÉLIORATION DES ROUTES RURALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. FRED. C. LARIVIÈRE, 1er vice-président et délégué de la Chambre de commerce du district de Montréal. — Toutes les per-